

# **Protections phoniques le long de l'itinéraire « tronc commun A22 – A27 »**

**en accompagnement de l'arrêté préfectoral  
de déviation du trafic PL**

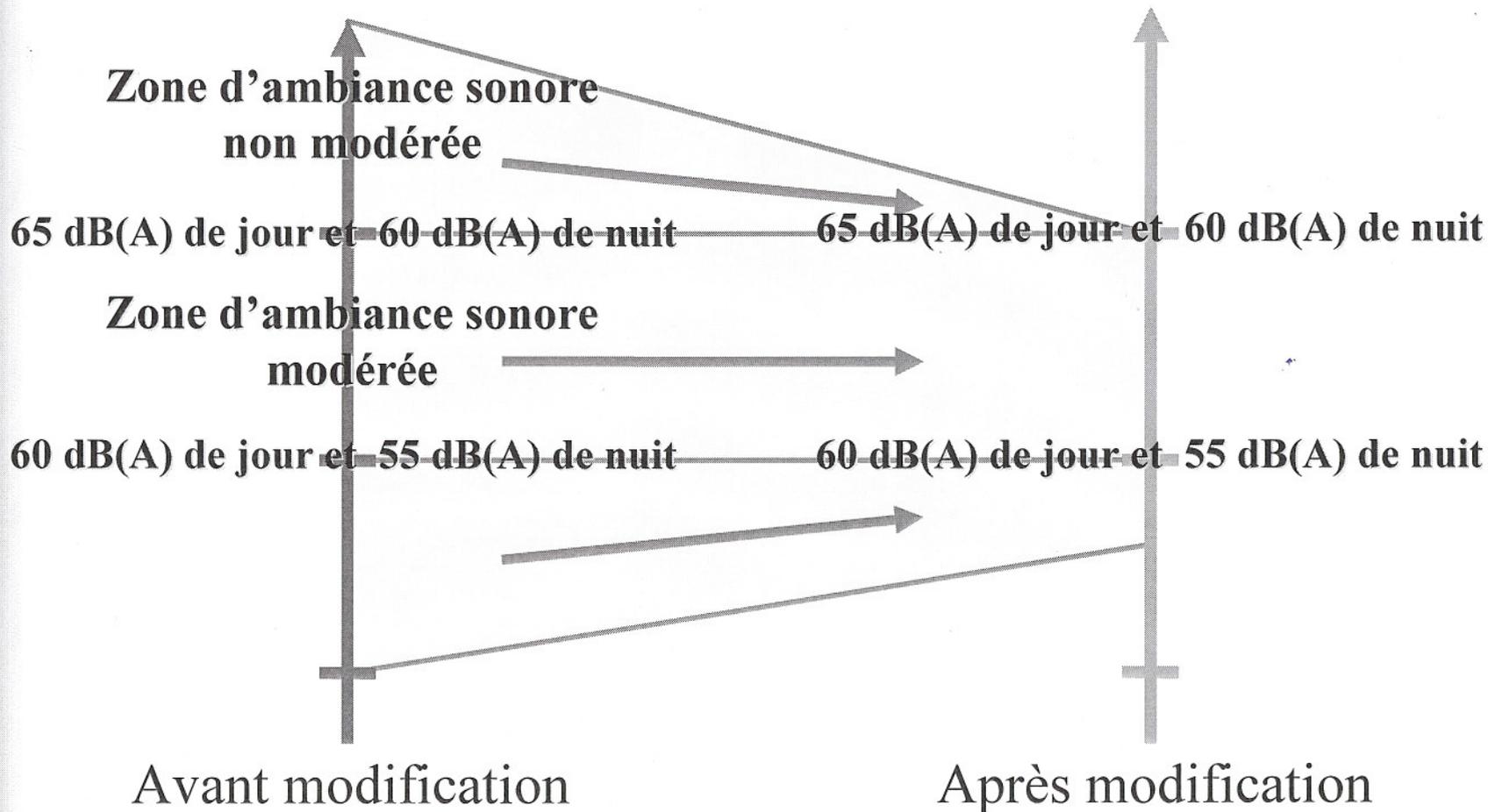
# 3. SITUATION DE L'ITINERAIRE A22-A27 PAR RAPPORT A LA REGLEMENTATION

# Contexte

- Arrêté préfectoral de déviation du trafic PL dans le sens Sud – Nord par l'itinéraire « Tronc commun A22 – A27 »
- Décision d'accompagnement de cet arrêté par des protections acoustiques le long de l'itinéraire, dimensionnées en cohérence avec le contexte réglementaire d'une **modification significative d'infrastructure**

# Objectifs acoustiques

*Etat*



# Démarche d'étude

- Etude conforme aux objectifs réglementaires, avec prise en compte du trafic poids lourds induit et de l'augmentation globale du trafic sur 20 ans.
- Examen dans le cadre de l'étude d'une solution de protection plus ambitieuse à définir avec les partenaires financiers
- Sur la base de l'étude avec 2 objectifs de protection décision et positionnement des cofinanceurs sur :
  - le programme et son objectif de protection
  - la répartition financière entre les cofinanceurs

# Types d'aménagement

- Protections à la source en priorité: buttes, murs, écrans acoustiques
- Possibilités de mixer ces protections à la source avec des protections de façade:
  - **Exemple:** pour atteindre 60 dB(A) de jour, combinaison d'un écran avec un objectif de 65 dB(A) de jour et d'un traitement de façade avec un objectif de 60 dB(A) de jour sur des zones localisées et restreintes.